

Directive de plan d'action en cas de fortes chaleurs

Version du 19 septembre 2025

La direction de l'Etablissement primaire et secondaire du Jorat adopte une directive visant à encadrer et coordonner les mesures de protection adéquate pour garantir en cas de fortes chaleurs la sécurité des personnes sur les divers sites scolaires.

1. Préambule cantonal

Les canicules sont la manifestation la plus intense d'une vague de chaleur. Elles se caractérisent par des températures journalières et nocturnes élevées (respectivement 31°–38° et 17°–25°) pendant trois jours consécutifs au moins. Les enfants, les femmes enceintes, les personnes vulnérables et dans une moindre mesure les jeunes adultes, sont particulièrement vulnérables aux fortes chaleurs. Avec des températures élevées, ils deviennent très sensibles aux risques de déshydratation et du coup de chaleur.

Les enseignant·e·s sont responsables d'adapter les activités en fonction des conditions météorologiques. Ils·elles s'assurent de mettre en place les mesures préconisées par les présentes directives, parfois en collaboration avec les parents.

Les fortes chaleurs ne se résument pas uniquement aux périodes de canicule. Il convient de procéder à une évaluation fine de la situation au cas par cas pour la prise de mesures adéquates et proportionnées. Cette démarche se veut locale afin de tenir compte au mieux des contextes spécifiques. Ainsi, la direction est habilitée à prendre toutes les mesures nécessaires, y compris la mise en congé.

2. Impact sur la santé

La chaleur peut avoir des effets importants sur la santé.

- Crampes musculaires
- Œdème de chaleur (enflure des mains, des pieds et des chevilles)
- Évanouissement
- Épuisement par la chaleur
- Coup de chaleur
- Décès dans le pire des cas

Le coup de chaleur est une urgence vitale qui se caractérise par la présence des signaux supplémentaires suivants :

- Température corporelle élevée (> 40°C chez les adultes, > 38°C chez les enfants)
- État confusionnel, vertiges, évanouissements
- Peau sèche, absence de transpiration
- Nausées, vomissements, diarrhées

- Somnolence, faiblesse
- Maux de tête
- Courbatures, crampes
- Respiration rapide, battements cardiaques élevés
- Soif extrême
- Urine de couleur jaune foncé
- Irritabilité

Mesures à prendre en cas de coup de chaleur :

- Mettre la personne à l'ombre, couchée si vertige, sur le côté si nausée
- Donner de l'eau (toutes les 15 minutes, en petites quantités) si la personne est consciente et lucide
- Rafraîchir avec des compresses d'eau froide sur le front, la nuque, les extrémités
- Ventiler (éventail)

Si une personne reste confuse, inconsciente ou qu'il est impossible de la faire boire

- appelez le 144 et, en attendant les secours
 - Appliquer de l'eau froide sur tout le corps
 - Éventer la personne autant que possible
 - Déplacer la personne vers un endroit frais

3. Définition des niveaux du dispositif cantonal fortes chaleur

Le plan d'action s'appuie sur les niveaux d'alerte du canton en fonction de la température moyenne (jour et nuit) calculée par MétéoSuisse :

Seuils	Durée (jours consécutifs)									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
$T_{\text{moyenne}} \geq 25^{\circ}\text{C}$	Vert	Vert	Jaune	Jaune	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Rouge
$T_{\text{moyenne}} \geq 27^{\circ}\text{C}$	Vert	Vert	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Orange	Rouge

- **Veille** / Température moyenne $\geq 25^{\circ}\text{C}$ pendant deux jours maximum.
- **Mise en garde** : Température moyenne = 25°C ou 26°C pendant trois à quatre jours consécutifs.
- **Activation** : Température moyenne $\geq 25^{\circ}\text{C}$ pendant au moins cinq jours consécutifs ou température moyenne $\geq 27^{\circ}\text{C}$ pendant au moins trois jours consécutifs.
- **Renforcement** : Température moyenne $\geq 25^{\circ}\text{C}$ ou $\geq 27^{\circ}\text{C}$ pendant au moins 10 jours consécutifs.

4. Mesures de protection en niveau **Veille**

Lorsque MétéoSuisse prévoit un passage à court terme en niveau **Mise en garde** ou **Activation**, la direction :

- organise un plan d'action « premiers secours » en collaboration avec les infirmières scolaires ;
- prévoit un contact avec les parents des élèves avec BSP qui seraient spécifiquement sensibles à la chaleur ;
- informe les enseignant·e·s du niveau à venir (**Mise en garde** ou/et **Activation**), du plan « premier secours » et des mesures particulières individuelles ;
- en cas de niveau **Activation** à venir, informe les parents ;
- en cas de niveau **Activation** à venir, organise les mesures préventives d'ordre technique pour les espaces extérieurs (mise à disposition de tables/chaises/parasols pour enseignement extérieur ; installation de brumisateurs, jets d'eau pour se rafraîchir, ...).

5. Mesures de protection en niveau **Mise en garde**

Les mesures du niveau inférieur restent actives.

A l'intérieur, l'enseignant·e :

- tient le local au frais (aérer tôt le matin) ;
- fait boire régulièrement les élèves ;
- ventile les locaux par courant d'air ;
- baisse les stores.

A l'extérieur, l'enseignant·e :

- fait mettre les élèves à l'ombre ;
- fait boire les élèves régulièrement ;
- permet aux élèves de se rafraîchir régulièrement ;
- sensibilise les parents à un habillage adéquat de l'enfant (vêtements amples, légers, de couleur claire, un chapeau à large bord, des lunettes de soleil, crème solaire) ;
- adapte l'activité physique.

6. Mesures de protection en niveau **Activation**

Les mesures des niveaux inférieurs restent actives.

A l'intérieur comme à l'extérieur, l'enseignant·e :

- permet aux élèves de se rafraîchir régulièrement :
 - en mouillant le visage et le corps avec de l'eau (linge mouillé, brumisateur, etc.) ;
 - en passant quelques heures dans un lieu frais (voir point 8) ;
- assure une hydratation suffisante en proposant régulièrement de l'eau aux élèves sans attendre qu'ils ressentent la sensation de soif.

A l'intérieur, l'enseignant-e :

- privilégie les moments tôt le matin pour mener à bien des activités purement scolaires ;
- allège les activités de l'après-midi ;
- adapte l'activité physique en salle de sport afin de limiter les efforts.

A l'extérieur, l'enseignant-e :

- organise les sorties ou les activités sportives (joutes) uniquement le matin ;
- modifie adéquatement l'organisation d'une sortie planifiée (parcours / destination) ;
- ménage les efforts par des activités calmes ;
- reste à l'ombre le plus possible et fait mettre aux enfants de la crème solaire (indice de protection 50) sur les zones découvertes du corps ;

Lorsque MétéoSuisse prévoit un passage en niveau **Renforcement**, la direction :

- évalue la pertinence de la mise en congé par bâtiment ;
- en cas de mise en congé prévue :
 - informe la direction générale pour coordonner les mesures ;
 - met en place un service d'accueil pour les enfants âgés de 4 ans à 12 ans et en informe les parents ;
 - organise la présence des enseignant-e-s et du personnel administratif en fonction des besoins et des situations de vulnérabilité avérées.

7. Mesures de protection en niveau **Renforcement**

Les mesures des niveaux inférieurs restent actives.

La direction met en œuvre les congés et gardes prévues.

A l'intérieur, l'enseignant-e :

- dans le cas où les locaux ne peuvent être rafraîchis, peut se rendre dans un endroit plus frais à l'intérieur ou aux alentours du bâtiments.

A l'extérieur, l'enseignant-e ou la direction :

- reporte ou annule les sorties particulièrement exposées au soleil.

8. Mesures spécifiques de protection par site

Les enseignant-e-s voudront bien se renseigner auprès de la doyenne ou du doyen responsable du site pour tout renseignement complémentaire aux tableaux ci-dessous.

Site secondaire du Raffort

Aération des locaux	Les stores peuvent être descendus en fin de journée et les fenêtres laissées ouvertes en imposte. En cas d'orage prévu le soir ou la nuit, les enseignant-e-s sont responsables de remonter les stores et de fermer complètement les fenêtres.
---------------------	--

	Le concierge aère les salles le matin dès 6h30 et met en imposte les grandes baies vitrées.
Locaux les plus frais identifiés	Canapés forestiers.
Ressources matérielles	Des tables et des bancs sont mis à disposition dans l'aula pour un enseignement en plein air. Tout le mobilier est rangé en fin de cours. Un brumisateur peut être placé dans la cour par le concierge.
Autres mesures locales	

Site primaire de Carrouge (Gustave Roud)

Aération des locaux	Les stores peuvent être descendus en fin de journée et les fenêtres laissées ouvertes en imposte. En cas d'orage prévu le soir ou la nuit, les enseignant·e·s sont responsables de remonter les stores et de fermer complètement les fenêtres. Le concierge aère les salles le matin dès 6h30 et met en imposte les grandes baies vitrées.
Locaux les plus frais identifiés	Les salles d'appuis peuvent être utilisées par les classes aux salles les plus chaudes. Le concierge peut analyser les températures des classes.
Ressources matérielles	
Autres mesures locales	Il n'y a pas de zone d'ombre à la récréation, mis à part les entrées. Adapté la zone de récréation sous le bâtiment de gym.

Site primaire de Forel (Complexe scolaire)

Aération des locaux	Les fenêtres et les portes des classes sont ouvertes par le concierge avant l'arrivée des enseignant.e.s et des élèves.
Locaux les plus frais identifiés	La salle de rythmique peut être utilisée par les classes les plus chaudes lorsqu'elle est libre.
Ressources matérielles	
Autres mesures locales	Possibilité d'installer un jet d'eau dans la cour.

Site primaire de Forel (Grenet)

Aération des locaux	Lorsque les stores sont fermés, les fenêtres peuvent rester ouvertes en imposte durant la nuit (au moins à l'étage).
Locaux les plus frais identifiés	
Ressources matérielles	
Autres mesures locales	

Site primaire de Mézières (Petit collège)

Aération des locaux	Lorsque les stores sont fermés, les fenêtres peuvent rester ouvertes en imposte durant la nuit (au moins à l'étage).
Locaux les plus frais identifiés	
Ressources matérielles	
Autres mesures locales	

Site primaire de Savigny (Collège)

Aération des locaux	Aération par les concierges ? Mise en imposte impossible → laisser les fenêtres ouvertes durant la nuit ? (plutôt non)
Locaux les plus frais identifiés	Couloirs Rez du bâtiment 7 Forum ?, salle de conférence forum ?
Ressources matérielles	
Autres mesures locales	

Site primaire de Servion (Les Gollies)

Aération des locaux	Les fenêtrre et les portes des classes sont ouvertes par la responsable de l'entretien avant l'arrivée des enseignant.e.s et des élèves.
Locaux les plus frais identifiés	
Ressources matérielles	
Autres mesures locales	

Site primaire de Vulliens (Collège)

Aération des locaux	Lorsque les stores sont fermés, les fenêtres peuvent rester ouvertes en imposte durant la nuit (au moins à l'étage).
Locaux les plus frais identifiés	
Ressources matérielles	
Autres mesures locales	